

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 08 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christelle Lorin, Maire,

La séance a été publique

Etaient présents : M. Chauveau, M. Vasseur, Mme Esnault, M. Brouard, Mme Ramaugé, M. Niel, M. Pré, M. Vincent, Mme Lacroix, Mme Népert, M. Bauer, M. Hubert, Mme Folleau, Mme Houy.

Le Quorum est atteint. Mme Ramaugé est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 06 août 2020 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture nous a rappelé que le Maire était de droit président des commissions communales et que par conséquent, les délibérations relatives aux commissions apparaissent comme illégales et qu'il convient de les reprendre.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES & SERVICES TECHNIQUES

CM01 du 08/09/2020

Annule et remplace la délibération n° 07 du 26/05/2020 reçu en sous-préfecture le 09/06/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne les conseillers municipaux chargés de la commission des affaires scolaires et périscolaires & Services techniques pour la durée du mandat.

Président :	Le Maire, Christelle Lorin
Vice-Président :	1^{er} Adjoint, Chauveau Emmanuel
Membres :	Mme Esnault Laetitia
	Mme Folleau Virginie
	Mme Houy Vanina
	Mme Népert Catherine
	Mme Ramaugé Adeline
	M. Bauer Jean-Marc

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & CADRE DE VIE

CM02 du 08/09/2020

Annule et remplace la délibération n° 08 du 26/05/2020 reçu en sous-préfecture le 09/06/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne les conseillers municipaux chargés de la commission Aménagement du territoire & Cadre de vie

Président :	Le Maire, Christelle Lorin
Vice-Président :	2^{ème} Adjoint, Vasseur Jean-Marc
Membres :	M. Vincent Cédric
	M. Niel Guillaume
	M. Brouard Jacques
	M. Pré Michel
	M. Bauer Jean-Marc
	M. Chauveau Emmanuel
	M. Hubert Grégoire

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES & SOCIALES - COMMUNICATION

CM03 du 08/09/2020

Annule et remplace la délibération n° 09 du 26/05/2020 reçu en sous-préfecture le 09/06/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne les conseillers municipaux chargés de la commission Affaires culturelles & Sociales – Communication

Président : Le Maire, Christelle Lorin
Vice-Président : 3^{ème} Adjoint, Esnault Laëtitia

Membres : Mme Houy Vanina
Mme Nepert Catherine
Mme Ramaugé Adeline
M. Bauer Jean-Marc
M. Chauveau Emmanuel
M. Hubert Grégoire

COMMISSION TRAVAUX

CM04 du 08/09/2020

Annule et remplace la délibération n° 10 du 26/05/2020 reçu en sous-préfecture le 09/06/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne les conseillers municipaux chargés de la commission travaux.

Président : Le Maire, Christelle Lorin
Vice-Président : 4^{ème} Adjoint, Jacques Brouard
Membres : M. Chauveau Emmanuel
M. Vincent Cédric
M. Niel Guillaume
Mme Folleau Virginie
M. Vasseur Jean Marc
M. Pré Michel
Mme Lacroix Régine
M. Bauer Jean-Marc
M. Hubert Grégoire

RENTREE SCOLAIRE

Mr Chauveau fait un point sur la rentrée.

L'école accueille 84 élèves. La rentrée s'effectuera directement en classe, aucun temps d'accueil ne sera prévu. Les récréations s'effectueront en décalé.

Afin d'éviter des attroupements de parents devant les portes et que les élèves se croisent, il a été décidé de faire 3 points d'accueil des élèves en fonction des niveaux, à savoir :

Classe de GS-CP : au portail habituel, côté terrain de sport
Classe de CE1 -CE2 : au portail côté rue des Fondateurs, en face du parking du jardin public
Classe CM1-CM2 : à la porte de la salle des maîtres (ancienne bibliothèque) en face la cantine

L'activité piscine a commencé le 08 septembre.

ELECTIONS SENATORIALES

Mme le Maire fait une information concernant les élections du 27 septembre, suite à un courrier de la Préfecture.

Rappel des titulaires : C.Lorin, E.Chauveau et JM Bauer
Rappel des suppléants : G.Hubert, V.Folleau et C.Nepert

Rappel du mode de scrutin : Election à 1 seul tour à la proportionnelle.

COVID / SITUATION EN EURE & LOIR AU 17/08/2020

Indicateurs de pilotage

Le seuil de vigilance est franchi au-delà de 10 cas pour 100 000 hab,
Le seuil d'alerte est franchi à partir de 50 cas pour 100 000 hab.

L'Eure & Loir a franchi le seuil de vigilance : 17.7 cas pour 100 000 hab.

Stratégie de dépistage

Plus de 22 000 tests PCR ont été effectués en Eure & Loir depuis le 13/05/2020, qui ont permis la détection de 303 cas positif.

DÉCLARATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DE PLUS DE DIX PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE

En application de l'article 3 du décret du 10 juillet 2020 modifié par décret n° 2020-1035 du 13 août 2020, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, **les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de 10 personnes doivent être déclarés au préfet de département** avec les mesures mises en œuvre afin de garantir le respect des gestes barrières.

MODALITES D'OUVERTURE DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LA REPRISSE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES.

Les mesures à mettre en œuvre sont actuellement les suivantes :

Toute personne âgée de plus de 11 ans doit porter un masque, sauf lors des activités sportives, dans les stades et établissements sportifs de plein air et couverts (article 42, décret du 10 Juillet 2020).

Pour la pratique sportive en espace couvert :

- Distance d'au moins un mètre entre les participants en position statique
- Distance d'au moins deux mètres entre les participants si ils sont en mouvement
- Utilisation du gel hydro alcoolique avant d'entrer dans la salle, pendant la séance si besoin, et après
- Les vestiaires et douches doivent restés fermés
- Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique sportive mais l'entraîneur doit porter un masque autant que possible, surtout si il s'approche des participants
- Nettoyage, après la séance, des équipements utilisés à la charge des responsables de l'activité pratiquée

Pour les autres usages des salles municipales dont réceptions privées :

- respect de la distanciation sociale (un mètre entre tout participant en position assise ou entre chaque groupe (type famille))
- pas de piste de danse ni de cocktail ou rassemblement debout
- Port du masque lors des circulations
- Utilisation du gel hydro alcoolique avant, pendant si besoin et après les utilisations
- Nettoyage de l'équipement utilisé par le locataire de la salle

TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe le conseil que le PV de transfert de la compétence assainissement a été signé.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET M49

CM 05 08/09/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte

Compte	Libellé	Crédits avant DM	DM	Crédits après DM
	Dépenses de Fonctionnement	57 793.26 €	0 €	57 793.26 €
042 – 6811	Dotations aux amortissements	19 506.78 €	807.13 €	20 313.91 €
023	Virement à la section d'invst	38 286.48 €	-807.13 €	37 479.35 €

Recettes d'investissement		44 198.47 €	0 €	44 198.47 €
040- 28158	Amortissement matériel autres	5 911.99 €	807.13 €	6 719.12 €
021	Virement de la section de fctnt	38 286.48 €	-807.13 €	37 479.35 €
Dépenses d'investissement		94 500.00 €	0 €	94 500.00 €
2158	Autres Immobilisations	94 500.00 €	- 92 000.00 €	2 500.00 €
213	Constructions	0 €	+ 92 000.00 €	92 000.00 €

SUIVI BUDGETAIRE

Mme le Maire fait un point budgétaire au conseil, arrêté à la date du 15 aout, en présentant un point sur :

- 1) la consommation des crédits en dépenses et en recettes, (document 1),

Dépenses de Fonctionnement

Articles	Libellé	Budget 2020	Mandats au 31/08	Cons crédits
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 970 €	95 732 €	44,95%
12	CHARGES DE PERSONNEL	235 610 €	138 894 €	58,95%
65	CHARGES DE GEST COURANTE	119 588 €	52 481 €	43,89%
0,14	ATTENUATION DE PRODUITS	13 000 €	- €	0,00%
66	CHARGES FINANCIERES	2 264 €	2 039 €	90,05%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 €	319 €	63,85%
	VIREMENT POUR INVESTISSEMENT	320 801 €		
TOTAL OPERATIONS REELLES		914 333 €	289 466 €	31,66%

Recettes de Fonctionnement

Articles	Libellé	Budget 2020	Titres au 31/08	Cons crédits
70	PRODUITS DES SERVICES	61 300 €	17 077 €	27,86%
73	IMPOTS & TAXES	393 618 €	229 380 €	58,27%
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	127 579 €	150 272 €	117,79%
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	44 000 €	21 815 €	49,58%
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000 €	1 724 €	100,00%
0,14	ATTENUATION DE CHARGES	- €	- €	
	Résultat 2019	284 836 €	284 834 €	100,00%
TOTAL RECETTES REELLES		914 333 €	705 102 €	77,12%

Résultat prévisionnel 2020

415 636 €

- 2) la section d'investissement : voir le document

- 3) Budget eau & Assainissement

Dépenses Fonctionnement = 2 647 € (Assurances, intérêts des emprunts et ½ contrat d ADM pour le contrôle du délégataire),

Recettes Fonctionnement = 48 526 €

- Surtaxe 2 eme semestre 2019 = 11 391 €,
- Loyer orange = 4 505 €,
- Report 2019 = 32 629 €.

====> Soit un excédent de 45 878 €

Dépense d'Investissement = 116 462 € comprenant :

- capital emprunt (10 556 €),
- Travaux rue G.Sand = 91 976 €
- Maitrise œuvre ADM pour Eau Potable G.Sand = 13 920 €,

Recettes Investissement = 87 211€

- FCTVA 2019 = 3 715 €,
- Solde subvention Mal Leclerc = 20 628 €,
- Acompte rue G.Sand = 12 000 €,
- l'excédent 2019 de 50 868 €

====> **Soit un Déficit de 29 256 €**

Reste à encaisser sur les travaux G.Sand = 20 000 € de subvention

Monsieur Bauer demande si l'assainissement dans les hameaux est prévu. Mme le Maire lui rappelle que la compétence appartient maintenant à la communauté de communes.

SUIVI DES TRAVAUX

Mme le Maire fait un point sur l'état d'avancement des projets inscrits au budget :

Eau Potable rue G.Sand	Travaux effectués par Charles Travaux.	Demande solde de subventions faites.
Eau Potable Charmoy Gonthier	Dde de DETR acceptée à hauteur de 20 069 €.	Dde au titre du SAIC en cours d'analyse.
Visites des Ouvrages	Eau Potable & Assainissement	Le 17 septembre à 9h30-11h30.
Diagnostic Réseau*	Réunion de lancement le 1 ^{er} septembre à 15h en mairie.	Présence du Département, de l'ARS, ADM Conseil, Ecosphère, Suez et l'AESN. Prochaine réunion à l'issue de la phase 1 le jeudi 03 décembre à 10h.
Bellandas	Travaux effectués par le SDE 28. Début le 29 juin.	Renforcement des postes de distribution publique et sécurisation fils nus. Suppression de 17 poteaux béton autour du hameau. Reprise des travaux le 10 août.
G. Sand	Mise en sécurité des fils nus (Folie Pouterie)	Dépose des poteaux en octobre

DIAGNOSTIC RESEAU / REUNION DE LANCEMENT

La réunion de lancement pour le diagnostic réseau a eu lieu ce mardi 1^{er} septembre. Etaient présents ADM Conseil, Ecosphère, l'ARS, le Département, l'Agence de l'eau, la Suez et Mme Lorin, M. Brouard, M. Bauer et Mme Lacroix pour la mairie.

Mme Calandre a fait une présentation sur le contenu et la planification de l'étude qui se déroulera en 5 phases :

Phase 1: Pré-diagnostic, mise à jour des plans du réseau et analyse fonction

Phase 2 : Campagne de mesures et recherche de fuites

Phase 3 : Modélisation, bilan ressources/besoins

Détail phase 4 :

1. **Elaboration d'un programme d'actions**
2. **Réflexion patrimoniale**
3. **Analyse détaillée du prix de l'eau**

Détail phase 5 : PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine)

- Utilisation du guide de l'OMS
- Phase 1 : description du système de distribution de l'eau
- Phase 2 : évaluation des risques sanitaires
- Phase 3 : propositions d'améliorations – établissement du plan

Planning : une réunion à l'issue de chacune des phases. Durée de l'étude 11 mois.

CHEMIN RURAL CR 22

Mme le Maire informe le conseil que par arrêté du 10 août 2020, le Maire de Digny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'aliénation du chemin rural n° 22 à Milleschamps..

A cet effet, Mme CHAILLOU Yvette a été désignée par Mme le Maire de Digny commissaire enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 15 jours, se déroulera à la mairie de Digny du vendredi 18 septembre 2020 à 10 h au samedi 03 octobre 2020 à 12 h, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie.

CR 52 Les Plaids – Les Farinelles

A- Rappel : Mr Maisons souhaite acheter le chemin depuis la RD 928 et au moins jusqu'au bois Lenfant car le chemin traverse son corps de ferme.

B - Mr Arnoult souhaite acheter le restant du chemin, du Bois Lenfant en allant sur les Farinelles.

Enquête publique favorable. La mairie a demandé la levée de la protection du cheminement piéton à la CDC pour la partie Arnoult. La vente de cette partie ne pourra se faire qu'après

Le prix de vente est de 1 € le m2. (Délibération du CM du 13 juin 2016) plus les frais d'enquête publique, de géomètre et de notaire.

JOURNEE CITOYENNE

Depuis 1997, l'opération « Nettoyons la nature » est l'événement le plus important en France en faveur la protection de l'environnement. Celle-ci fût baptisée « Journée Citoyenne » sur notre commune. Digny a organisé 2 opérations, une en 2018 l'autre 2019.

Le 28 septembre dernier, notre journée citoyenne n'avait pas rencontré un vif succès, même au sein du conseil municipal. Se pose alors la question, doit on renouveler l'opération ?

Le Conseil municipal propose de rebaptiser l'opération « nettoyons la nature », de s'associer avec l'école et les associations et de la programmer un vendredi soir. Il aimerait que cette opération mobilise d'autres personnes que les conseillers municipaux qui se découragent du manque d'investissement des habitants.

RADAR PEDAGOGIQUE

Pour la mandature 2020-2026, un de nos objectifs au niveau de la sécurité est de sécuriser les entrées de bourg. A ce titre, nous envisageons l'acquisition de deux radars pédagogiques.

Ces radars autonomes (énergie solaire), ont déjà prouvé leur efficacité tant sur la fiabilité que sur l'objectif de limitation de vitesse, puisqu'ils sont identiques à celui qui est installé sur la D928 depuis 2016.

Le montant de cet investissement est de 3 410 Euros HT. Le Conseil Municipal envisage d'en acquérir d'autres sur les prochaines années. M. Bauer aimerait qu'on en mette dans les hameaux mais le choix de l'emplacement doit être judicieux et se faire en fonction du trafic.

CM 06 08/09/2020

Vu le devis de la société ElanCité pour la fourniture de 2 radars pédagogique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 13 voix « pour » et 2 voix « contre », accepte cette proposition s'élevant à 3 410 € HT.

FIBRE OPTIQUE & ADRESSAGE

Mme le Maire rappelle qu'afin que chacun puisse bénéficier de la fibre, toutes les habitations doivent avoir une adresse avec un numéro.

Les numéros existants dans les hameaux ont été attribués au fil des années, certain hameaux n'ayant qu'une habitation n'avaient pas de numéros, aussi avons-nous travaillé en mairie afin **qu'un arrêté de numérotation soit pris pour chaque hameau. Des courriers avec transmission de l'arrêté ont été transmis aux habitants. Il reste une dizaine de hameaux à faire.**

En ce qui concerne le bourg, quelques erreurs ayant été pointées lors de la vérification du fichier d'adressage, nous les avons rectifiées. Nous en avons profité pour créer quelques numéros rue du Maréchal Leclerc ainsi que sur la nouvelle voie « impasse du Moulin ». Les arrêtés seront pris prochainement.

M. Pré précise que le hameau de Bréherville est raccordé depuis septembre.

BANQUET 11 NOVEMBRE

Lors d'une réunion d'adjoint, le sujet du Banquet du 11 novembre a été abordé et il est apparu plus judicieux de l'annuler pour cette année, vu le contexte sanitaire, sachant que les personnes concernées sont des personnes à risque.

Il est plus prudent de faire des colis pour tous. Le conseil municipal donne son accord et Mme Esnault fera une proposition lors d'une prochaine séance.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1) Calendrier des réunions

Mardi 13 octobre 2020 à 19h30

Mardi 1^{er} décembre 2020 à 19h30

2) ADMR

Mme le Maire fait part au conseil des résultats de la dernière enquête de satisfaction (année 2019) de l'ADMR.

3) Agenda 2021

Mme Esnault fait le compte rendu de la réunion du 05 septembre et fait un point sur l'avancée des articles.

4) Bulletin municipal 2020

Mme le Maire rappelle que la commission doit se mettre au travail pour produire le nouveau bulletin. Une réunion est programmée le 03 octobre à 10 h 30

5) CEDREL

M. Albert Hudes propose au conseil municipal de venir lui présenter son nouveau projet « Chemin de mémoires ». Le Conseil charge Mme le Maire d'organiser la rencontre.

6) Dates à retenir

Assemblée Générale de Don Quichotte le 11 septembre à 17h à la salle associative

Reprise des activités du Foyer Rural de Digny à compter du 07-09-2020 : baby-gym, multisports, gym d'entretien, pilates, ufomove, couture, lecture partagée...

Mme le maire précise que pour le moment, aucune date n'est fixée pour les vœux du maire.

7) Gens du voyage

Depuis cet été, notre stade a été occupé 2 fois par des caravanes appartenant à la communauté de gens du voyage. Le Conseil aimerait savoir quels sont les moyens d'action de la commune. Ils sont limités, dans la mesure où les démarches que l'on peut engager sont plus longues que la durée de leur séjour. Mme le Maire favorise le dialogue et la seule solution est de bloquer l'accès par des blocs ou un portique.

La séance est levée à 21 h
La secrétaire de séance,
Adeline Ramaugé